



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 26 août 2019
 AC 300 de l'école
 18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Charles Tremblay-Routhier	Enseignant
2-	Diego Saravia	Étudiant
3-	Josée Desjardins	Parent
4-	Stéphane Hubert	Parent
5-	Chantale Lamoureux	Parent
6-	René Laprise	Parent
7-	Josée Robert	Parent
8-	Sylvie De la Chevrotière	Professionnel

Sont absents :

14-	Martin Beauchamp	Enseignant
15-	Marc-André Duguay	Enseignant
16-	Isabelle Legault	Enseignant
17-	Vanessa St-Jacques Gale	Enseignant

Hannah Georgette	Étudiant
Audrey Demars Vandenberghe	Parent
Vacant	Soutien

Sont également présents à la table du conseil :

M. Pierre Ménard	Directeur
Mme Karine Martel	Gestionnaire administrative
Mme. Michèle Larcher	Direction-adjointe
M. Serge Lafortune	Commissaire
Mme. Sarah Cochrane	Soutien
M. Olivier Duciaume-Bertrand	Enseignant
Mme. Janie Tremblay	Enseignant

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance :

1-

Présence et quorum

Monsieur René Laprise, vice-président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 18h40

2-

Question du public et mots des commissaires

✓ Commissaire EHDAA :

Madame Chantale Lamoureux : Une première réunion la semaine dernière et le sujet de l'heure est l'école 036. Nous avons retourné la décision par rapport à cette école et nous avons un conseil ce mercredi qui débutera le premier conseil régulier.

✓ Commissaire circonscription 07 :

M. Serge Lafortune : Deux petits événements, tout d'abord tout le monde a vu l'annonce au mois de juillet sur la rénovation de Mont-Bleu. Nous avons hâte de voir le premier rapport qui sera déposé ce mercredi par rapport à l'avancement des travaux. Ensuite, une deuxième question pour les parents, avec Réflexion qui a fermé ses portes, c'est la librairie du Soleil qui se retrouve seul distributeur des cahiers d'activités. Nous avons dû intervenir pour les aider à stocker avec un conteneur et nous aimerions bien savoir comment se déroule la distribution des cahiers. Nous allons aussi mercredi traiter d'une recommandation du conseil consultatif de gestion par rapport à la reconnaissance de temps pour tout le personnel participant aux conseils d'établissement. Deux réponses seront possibles, celle traditionnelle de comparer leur participation comme celle des parents, donc le statu quo, et l'autre de reconnaître le temps à tout le monde qui y participent.

M. Hubert : J'ai aucun problème avec cette mesure-là, mon seul bémol serait au niveau éthique, sachant qu'ils sont rémunérés par l'école, peut-être teinter leur participation, mais je ne m'inquiète pas pour le travail des gens autour de la table.

M. Ménard : Sans dire tout ce qui s'est dit en CCG, la CSPO se compare aux autres commissions scolaires qui autour reconnaissent leur présence. Par ailleurs, pour le niveau éthique, tout le monde autour de la table, même les parents, ont des intérêts à y siéger. Nous avons pesé les pous et les contres, et nous avons trouvé que c'était beaucoup plus avantageux d'encourager la participation les membres de cette façon.

Mme Martel : Pour répondre à M. Lafortune pour la livraison des cahiers, il y a eu un retard, mais ce n'était pas dû à la librairie, mais l'éditeur.

3-

Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

046 - CÉ
20190826-
01

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur, et monsieur Raul Paredes, président, ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 26 août 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Josée Desjardins**, appuyée par **monsieur Stéphane Hubert**, il est résolu à l'unanimité à 18h53:

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26 août 2019; Sans y apporter de modification.

4-

Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



046 - CÉ -
20190826-02

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **monsieur Charles Tremblay-Routhier**, appuyée par **madame Chantale Lamoureux**, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire ;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

- En y apportant la correction de certaines coquilles.

5-

Suivis au procès-verbal

- ✓ Les suivis seront faits dans les travaux du conseil.

6-

Correspondance

✓ Aucune correspondance déposée

7-

Travaux du conseil

a) Annonce ministérielle : rénovation de l'ancien établissement pour 2021

M. Ménard : Tel qu'annoncé en juillet, une enveloppe de 35 millions a été investie pour la rénovation de Mont-Bleu et sa réouverture prévue en 2021. Sans compter sur le service de cafétaria, les services normaux de l'école sont bel et bien installés.

Mme de la Chevrotière : Le bail se renouvelle chaque année ou nous avons un bail pour les deux prochaines années ?

M. Ménard : Nous avons un bail ferme pour cette année avec une option pour l'année prochaine.

Mme. Lamoureux : Pourquoi cela prendrait plus de deux ans si construire une école de rien prend deux ans ?

M. Ménard : Parce que des travaux majeurs sont nécessaires de réfection de tout l'intérieur.

M. Lafortune : De dire que les services ne seront pas affectés est un peu trompeur, car tout le monde le dit, nous avons perdu des choses de Mont-Bleu à Asticou. Malgré tout le travail des ressources matérielles, ils ne pourront pas refaire une nouvelle cafétéria, ils ne pourront pas faire de nouveaux gymnases. Le 11 septembre, au conseil des commissaires, il y aura un rapport déposé sur la livraison des travaux à la date prévue. Nous le savons, il y a un coût lié à assumer un échéancier. Si nous ne sommes pas capables de livrer la marchandise, peut-être que d'autres devraient le faire à notre place. Serait-ce possible d'avoir un suivi sur la résolution 05 du dernier conseil d'établissement ?

M. Ménard : Oui, j'en parlerai un peu plus tard dans les travaux et j'ai eu de l'espace dans l'allocation des tâches pour y répondre. Toutefois, le problème se trouve au niveau du recrutement, mais j'ai été entendue par la direction générale.

M. Duciaume-Bertrand : Pour répondre à votre question, rénover quelque chose qui est déjà fait, est beaucoup plus long que de partir de rien. Plusieurs ajustements sont nécessaires alors que de partir à neuf évite ce genre de problème.

Mme. Desjardins : Par rapport à la condition de l'amiante, je sais qu'il y a très peu de compagnies qui font le travail au niveau de la région et l'attente peut être très longue et il faut prendre tout cela lors des délais. Peut-être vont-ils sous-traiter à l'extérieur, mais cela augmentera beaucoup les prix.

b) La démarche d'élaboration du plan de mise en œuvre du projet éducatif 2018-2022

M. Ménard : Lors du dernier conseil d'établissement, nous avons adopté le nouveau projet éducatif qui nous ressemblent et dont nous sommes très fiers. Suite à ce travail, nous devons adopter un projet annuel 2019-2020 qui sera élaboré au mois de septembre et adopté au mois d'octobre. Nous avons fait une activité au mois de juin pour nommer des moyens pour appliquer notre projet éducatif. La semaine prochaine se réunira pour rédiger un plan d'action qui sera ensuite présenté à l'équipe-école lors de la journée pédagogique du mois de septembre. La mise en œuvre de l'objectif 1 (lecture) sera dans les mains des CAP en français, l'objectif 2 (mathématiques) dans les équipes des maths et l'objectif 3 sera piloté par le comité d'encadrement avec le plan d'action du VIR. Les objectifs 4 et 5 sont plus au niveau des activités sportives et culturelles dirigées par madame Sarah Cochrane et monsieur Marc-André Labelle.

c) Grande orientation 2019-2020

M. Ménard : J'ai présenté au personnel les grandes orientations de l'année ce matin qui ont été décidées au comité de gestion. Il y aura un nouveau plan de lutte VIR, une mise à jour des normes et modalités de l'école et le travail pour la mise en place des attentes de fin de cycle et du curriculum viable et garanti. Il y aura bien sûr d'autres éléments tel que les cours de sexualité, les contenus sur l'orientation scolaire et professionnel (COSP).

Mme. De la Chevrotière : Les COSPs sont bien implantés au primaire et nous avons pris un peu de retard dû aux bouleversements de l'année dernière, mais c'est obligatoire, donc nous allons nous rattraper cette année.

M. Ménard : Grosso modo, nous avons amorcé l'année dernière un virage sur la collaboration pour que nos décisions et nos actions soient cohérentes avec notre projet éducatif et nous allons avoir un important processus de reddition de comptes internes ainsi qu'externes, ici au conseil d'établissement, à la CSPO et au ministère. Mais surtout, nous allons nous assurer que le travail du personnel soit décloisonné et fait de concert pour éviter la culture de l'isolement et en silo. Nous voulons un processus «bottom-up » pas un « top-down ».

d) Rapport annuel de la CSPO

M. Ménard : Il sera présenté bientôt à l'assemblée générale des parents du 9 septembre.

e) Liste des travaux en cours

M. Ménard : Les laboratoires prennent formes et le travail va bon train. Ils sont en train de placer le mobilier à l'intérieur et les branchements seront faits d'ici peu. Ils ne seront pas disponibles avant la mi-septembre. C'est sûr qu'il se peut que le personnel de soutien, les TTPs, aient accès avant pour s'assurer que le matériel soit près rapidement, mais pour les élèves se sera la mi-septembre. Pas de cours ont été programmés dans les laboratoires et ils seront réservés par les enseignants lorsqu'ils en auront besoin.

Mme. Lamoureux : Si jamais il y a des retards lors de la prochaine semaine, pourrions-nous être informées rapidement ?

M. Ménard : Sans problème.

M. Duciaume-Bertrand : Pour le matériel qui est dans les corridors présentement, est-il prévu de le ramasser d'ici la rentrée ?

Mme Martel : Oui, c'est le matériel qui a été apporté cet été et cette semaine il sera ramassé.

M. Lafortune : Serait-ce possible de visiter les laboratoires lorsqu'ils seront près ?

M. Ménard : Oui, je vise une visite le 9 à l'AGA si c'est possible. Pour les locaux de musique, d'autres travaux sont à faire cette semaine, mais les rideaux ont déjà été posés et les crochets s'en viennent pour les guitares présentement. Nous avons reçu le rapport de la CNESST et nous avons limité les groupes à 25 et nous avons aussi prévu de mettre des mécanismes pour faciliter l'évaluation des élèves.

M. Hubert : Serait-ce possible que le CÉ reçoive le rapport de la CNESST ?

M. Ménard : Je vais m'informer auprès de la direction générale. Pour les casiers, nous avons déjà déplacé 200 casiers selon la fréquentation, mais ce ne sont pas tous les murs qui pouvaient recevoir les casiers. M. Bouchard est en train de nous négocier un local pour le rangement des skis et des raquettes qui seraient accessibles de l'extérieur. Toutefois, avec l'augmentation de la clientèle du centre des métiers, ils ne pouvaient plus nous permettre de stocker le matériel. Ce n'est pas simple car il y a plusieurs restrictions sur les zones accessibles par les élèves. Le dossier avance et la direction générale travaille fort pour nous obtenir cela.

M. Lafortune : Je sais qu'une résolution sera déposé mercredi par rapport au matériel qui était entreposé dans les modulaires à Mont-Bleu étaient dans les autres écoles. Une demande sera faite pour des locaux d'entreposage ?

Mme Martel : Oui, tout simplement pour rapatrier tout le matériel au même endroit.

Mme. Lamoureux : Vous ne saviez pas ce qu'il y avait dans les modulaires ?

M. Ménard : Au printemps dernier, nous avons perdu l'accès au modulaire. Nous avons réussi par la suite à envoyer certaines personnes pour aller rapatrier du matériel, mais ce fut très compliqué parce qu'il n'y avait pas de liste officielle faite par la CS. Nous savons que du matériel a été jeté et nous avons donc demandé au personnel de dresser une liste du matériel dont ils ont besoin qui pourraient être utilisés ici et être ramené à Mont-Bleu. Des protocoles ont aussi été mis en place pour répondre à un code blanc avec le fédéral. Ce fut plus compliqué que prévu, mais les mécanismes d'urgence s'en viennent.

Mme. Lamoureux : Les boutons de sécurité sont-ils disponibles aux élèves ?

M. Ménard : Non, dans des bureaux fermés.

Mme Tremblay : Est-ce que nous aurons l'information pour la simulation afin d'éviter des problèmes avec certains élèves ?

M. Ménard : Oui, les enseignants seront informés afin d'éviter ainsi que tout le personnel de l'école.

f) Traiteur

M. Ménard : Si la tendance se maintient nous aurons un nouveau traiteur cette année. Avant que l'on s'engage, j'ai dit à la direction générale que j'allais le présenter au conseil d'établissement. Avec l'ensemble des plaintes reçues, nous ne pouvons pas continuer avec celle présente. Nous avons commencé avec l'Entre-nous, celui que nous avons à Mont-Bleu et lors des discussions, nous avons obtenu une formule intéressante. Il serait en mesure de nous offrir essentiellement les mêmes produits que les élèves bénéficiaient lorsque nous étions à Mont-Bleu. Nous retrouverons les déjeuners que nous avons à Mont-Bleu (bagels, fruits, sandwichs). Pour les dîners, il y aura des commandes en ligne de repas plus complets comme il se fait au primaire et ils seront disponibles près du bureau de madame Martel. Nous aurons aussi des repas plus traditionnels (pizza, salade, pâtes) qui nous permettront de dépanner et aussi nous permettre de donner des repas pour les élèves les plus démunis. Tout cela, pratiquement au même prix que nous avons à Mont-Bleu.

M. Hubert : Est-ce que le paiement se fait par les élèves ou par les parents en ligne ?

M. Ménard : Les repas de dépannage seront payés sur place, ceux commandés en ligne seront payés en ligne.

Mme. Tremblay : Est-ce que le contrat avec M. Gendron causerait un problème aux jeunes qui voudraient offrir des desserts ou café ?

M. Ménard : Aucun problème à ce niveau-là

g) Processus d'admission en 1^{ère} secondaire au sport-études et au PCÉAS en 2020

M. Ménard : Nous avons eu plusieurs changements au niveau du sports-études et nous avons changé plusieurs façons de faire et madame Larcher vous en fera la présentation. Mais avant, nous avons travaillé afin de délaisser le côté élitiste du sports-arts-étude pour permettre une meilleure cohabitation entre les études et les sports. Sachant que nous ne pouvons plus exiger des frais pour les examens d'admission, l'équipe de direction a pris la décision sous le leadership du directeur de vraiment centrer les admissions selon les résultats scolaires.

Mme Larcher : Nous avons débuté le travail avec le nouveau mandataire hockey au mois de juin. Après des problèmes majeurs en février dernier, nous avons dû briser le contrat avec ce mandataire. En partenariat avec la commission scolaire, nous avons réussi à briser le contrat et en plus d'en trouver un nouveau qui avait déjà de l'expérience. Les commentaires des parents sont très positifs et de plus, il veut aider aussi nos équipes parascolaires.

Mme. Desjardins : Le milieu du hockey est un milieu très particulier où il y a beaucoup d'émotions impliqués et je tiens à féliciter l'équipe-école pour le travail accompli, car c'était un moment très délicat qui s'ajoutait aux difficultés déjà rencontrés l'an passé.

M. Lafortune : Outre le fait que l'examen d'entrée a été éliminé, on parle quand même d'un programme accéléré. Cela étant, à la lueur des dossiers vous avez quand même filtrer pour s'assurer que les jeunes puissent réussir. Avant nous avions le rendement à l'examen qui faisait foi de tout, comment allez-vous justifier les choix aux parents ?

Mme. Larcher : Ils sont très petits, trop pour une entrevue. C'est pour cela que nous parlons surtout aux mandataires. Nous avons quand même une pondération des résultats qui permet de « classer » les demandes et justifier nos décisions.

M. Ménard : Cela nous amène aussi à repenser la grille période-matière parce que lorsqu'ils arrivaient en 4^e et en 5^e secondaire, ils devaient faire les cours enrichis. Toutefois, nous développerons un curriculum parallèle pour s'assurer de répondre aux besoins de tous.

8

Les rapports et mots des représentants

8 a) Mot du président

Absent

8 b) Mot de la représentante des élèves

046 - CÉ -
20190826-
03

M. Saravia : J'ai beaucoup apprécié mon expérience au conseil d'établissement et j'ai été très content de pouvoir représenter la parole des élèves après toutes ces épreuves-là. Je ne reviendrai pas à l'école et je tiens sincèrement à remercier grandement tous ceux qui m'ont appuyé.

M. Ménard : Je tiens fortement à souligner ton travail et je crois que nous n'aurions pas pu avoir ces résultats sans ton travail exemplaire et professionnel que tu as réalisé. Nous sommes très fiers et je crois que tu peux être très fier des résultats.

CONSIDÉRANT le travail exemplaire et exceptionnel effectué par le conseil des élèves mené par Diego Saravia;

CONSIDÉRANT le fait que le travail accompli a permis d'appuyer les demandes de l'école et d'offrir un service de traiteur qui sera de meilleure qualité et répondra aux attentes des élèves

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **monsieur René Laprise** et appuyée par **monsieur Charles Tremblay-Routhier** à l'unanimité;

DE FÉLICITER monsieur Diego Saravia pour son implication exemplaire au sein de l'école secondaire Mont-Bleu ainsi qu'au conseil d'établissement lors de l'année 2018-2019.

8 c) Mot de la représentante au comité EHDAA

Mme. Lamoureux : J'ai demandé à la responsable de la commission scolaire d'envoyer mon rapport à toutes les écoles afin d'améliorer la représentation au comité EHDAA de la CSPO.

8 d) Mot du représentant au comité de parents

M. Laprise : La rencontre débute la semaine prochaine et je vous en parlerai plus en détail en octobre.

8 e) Mot des représentantes de la communauté

Absente.

8 f) Rapport du directeur

M. Ménard : Une communication sera envoyée aux parents pour dire à ceux ayant un enfant en première secondaire le plan de la journée de vendredi. Les horaires seront donnés lors de la première journée et pour la carte d'autobus, ceux présents à la journée d'inscription pourront l'avoir lors de la première journée et pour les autres, maximum 48h après. Lors de l'assemblée générale annuelle des parents du 9 septembre, plusieurs postes sur le conseil d'établissement devront être comblés. Je voudrais vous annoncer la nomination de certains membres du personnel qui vous affecteront. Madame Véronique Lizotte nous a quitté pour devenir technicienne en service de garde et elle sera remplacé par Gabrielle Bégin-Lapointe. Monsieur Dominique Brodeur est retourné chez lui et sera remplacé par Martin Leguerrier. Madame Sarah Cochrane sera notre nouvelle AVSEC et sera impliquée au niveau culturel.

9- Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle

10- Levée de la séance

046 - CÉ
20180618-
06

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Chantale Lamoureux**, appuyée par **monsieur Stéphane Hubert**, il est résolu à **l'unanimité** :

DE LEVER la séance ordinaire à 20 h 40.

Adopté le

Monsieur Raul Paredes, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

Documents en pièces jointes

Item à l'ordre	N° de	Sujet de l'annexe
----------------	-------	-------------------

du jour	l'annexe	
1 a)	I	Liste de présences

ANNEXE I

ANNEXE II